

Ottawa

Room 518, Confederation Building  
Ottawa, Ontario K1A 0A6  
Tel.: 613-996-1119  
Fax.: 613-996-0850



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

Ottawa

Pièce 518, Édifice de la Confédération  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613-996-1119  
Télééc. : 613-996-0850

Constituency

1 - 9711 Fourth Street  
Sidney, British Columbia V8L 2Y8  
Tel.: 250-657-2000  
Fax.: 250-657-2004

*Elizabeth May*

Member of Parliament / Députée  
Saanich—Gulf Islands / Saanich—Gulf Islands

Circonscription

1 - 9711, rue Fourth  
Sidney (Colombie-Britannique) V8L 2Y8  
Tél. : 250-657-2000  
Télééc. : 250-657-2004

L'honorable Jonathan Wilkinson  
Ministre d'Environnement et Changement climatique Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Le 8 décembre 2020

**Objet : Mémoire sur l'approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution**

Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mes observations sur le document de consultation portant sur l'approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution. Je vous suis très reconnaissante de tenir cette consultation.

La réduction des déchets qui font l'objet d'une mauvaise gestion et qui sont produits par le système plastique nécessite un changement systémique. Il doit être clair que la solution la plus attrayante d'un point de vue environnemental, économique et social est la réduction au maximum de la production de plastique. L'objectif premier pour y parvenir doit être d'encourager la réutilisation et de viser une société sans déchets. L'amélioration et l'augmentation du recyclage mécanique et le remplacement du plastique par d'autres matériaux respectueux de l'environnement devraient être utilisés comme une approche secondaire et provisoire, tandis que l'élimination contrôlée des produits devrait être utilisée en dernier recours. Le Canada doit s'efforcer d'adopter une vision consistant à éliminer presque toutes les pertes dans son approche de gestion des produits en plastique.

**Portée restreinte de l'interdiction proposée des plastiques à usage unique au Canada**

Par rapport aux interdictions adoptées par d'autres pays, la portée de l'interdiction du Canada est restreinte. Bien que l'interdiction des articles en plastique à usage unique dans l'Union européenne (UE) ressemble au projet d'interdiction du Canada, l'UE prévoit également d'interdire tous les produits en plastique oxodégradable en 2021. L'UE a également établi des mécanismes visant à réduire davantage les déchets de plastique et a déjà investi des sommes importantes dans des initiatives visant notamment la mise au point de plus de matériaux plastiques recyclables et l'amélioration des processus de recyclage. Aucun pays ne semble avoir adopté une interdiction du plastique aussi radicale que la France. En 2020, ce pays a interdit les assiettes, les tasses et les cotons-tiges en plastique à usage unique<sup>i</sup>. De plus, la France interdira en 2021 les ustensiles jetables, les couvercles en plastique pour les gobelets à emporter, les confettis, les bâtonnets mélangeurs, les récipients en mousse, les pailles en plastique et les contenants d'emballage de produits et imposera d'autres interdictions en 2022. Le Canada n'inclut que six articles



dans son interdiction visant les plastiques à usage unique et promet de procéder à une « analyse plus approfondie » en vue d'établir un plan pour les autres articles sur la liste préliminaire des produits en plastique problématiques sur le plan de l'environnement et de la récupération de la valeur. Voilà qui n'est pas un plan ambitieux.

### **Bouteilles d'eau et de boissons en plastique de moins de 5 gallons**

Le Canada doit inclure dans son interdiction les bouteilles d'eau en plastique à usage unique et les autres bouteilles de boissons en plastique non essentielles de moins de 5 gallons. Dans cette catégorie, on trouve les bouteilles de 8, 10, 12, 16,9 et 20 onces, ainsi que toute autre bouteille de boisson en plastique à usage unique de moins de 5 gallons. Ces bouteilles en plastique sont souvent utilisées pour l'eau et les boissons gazeuses et elles polluent inutilement l'environnement. À ce sujet, je partage l'avis d'organismes comme la Fondation David Suzuki, Greenpeace Canada et Save our Water, qui demandent une interdiction complète des plastiques à usage unique qui ne sont pas essentiels.

Dans le document de consultation sur l'approche de gestion intégrée, il est clairement indiqué que les bouteilles et les bouchons de boissons faits de plastique sont problématiques sur le plan de l'environnement, mais ils ne sont pas considérés comme problématiques sur le plan de la récupération de la valeur. Même si les petites bouteilles d'eau en plastique et les bouteilles de boisson en plastique à usage unique sont peu problématiques sur le plan de la récupération de la valeur comparativement à d'autres produits, les Canadiens reconnaissent que ces articles ne sont pas essentiels et que l'élimination de ces produits permettra au Canada de progresser vers son objectif de réduction de la consommation de plastique.

Au Canada, la très grande majorité de la population peut obtenir du robinet une eau saine, abordable et propre, grâce à l'alimentation assurée par des réseaux publics. Pourtant, nous consommons plus de 2 milliards de bouteilles d'eau en plastique chaque année<sup>ii</sup>. L'énergie nécessaire pour produire une bouteille d'eau en plastique est jusqu'à 2 000 fois supérieure à celle nécessaire pour un volume équivalent d'eau du robinet<sup>iii</sup>. La meilleure solution est l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables. Les bouteilles d'eau en plastique à usage unique et les bouteilles de boisson de moins de 5 gallons doivent être incluses dans la liste des plastiques à usage unique qui doivent être éliminés de façon permanente d'ici 2021. Parallèlement, le Canada doit continuer de respecter ses obligations pour que chaque personne au pays ait accès à de l'eau potable.

### **Traitement des articles sur la liste préliminaire des produits en plastique à usage unique**

Le gouvernement doit fixer des objectifs de réduction concrets et à court terme pour les autres articles sur la liste préliminaire des produits en plastique à usage unique et d'autres articles très problématiques sur le plan environnemental qui ne répondaient pas aux critères d'inclusion dans l'interdiction. Le gouvernement a répertorié de nombreuses initiatives dans la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique. Parmi ces produits, mentionnons les lingettes à usage unique, les lingettes désinfectantes, les couches, les produits de soins personnels et les produits d'hygiène féminine. Je recommande également d'inclure les sacs en plastique pour l'emballage des produits dans l'interdiction canadienne, en plus des sacs en plastique distribués à la caisse.

### **Établir des normes fondées sur des données scientifiques pour les produits biodégradables**

Le Canada doit adopter des normes nationales fondées sur des données scientifiques pour les produits en plastique biodégradable qui seront assorties d'une norme pour chaque environnement dans lequel ils se biodégradent, comme le milieu marin, le compost domestique, le compost industriel et les sites d'enfouissement. Ces normes doivent être bien communiquées aux fabricants, aux importateurs, aux distributeurs, aux détaillants et aux consommateurs. Il existe actuellement une grande confusion, tant pour



les vendeurs que pour les consommateurs, quant aux solutions de rechange pour les produits plastiques courants. Au fur et à mesure que les gens ont pris conscience du problème lié au plastique, le nombre de solutions « écologiques » et « soucieuses de l'environnement » de rechange pour les plastiques courants a augmenté. Le Canada doit veiller à ce que ces produits améliorent l'empreinte écologique d'un produit ou augmentent les taux de récupération de ces produits lorsqu'ils deviennent des déchets.

Les plastiques vraiment biodégradables et sans danger pour l'environnement sont composés de matériaux qui se dégradent dans un délai acceptable et normalisé en produits qui s'intègrent facilement au cycle naturel du carbone. Ils sont également non toxiques et n'entraînent pas l'accumulation d'additifs persistants dans la chaîne alimentaire. Le Canada doit établir une norme pour chaque environnement dans lequel la dégradation se produit.

### **Filtres pour machines à laver**

D'ici 2021, le gouvernement du Canada doit exiger que toutes les nouvelles machines à laver vendues au Canada soient munies d'un filtre amovible et nettoyable qui capte les microfibres qui, autrement, passent par les filtres des stations d'épuration et se retrouvent dans les plans d'eau. Comme une quantité importante de ces microfibres provient du lavage des vêtements, ces mesures permettraient de réduire la quantité de microplastiques qui se retrouvent dans les plans d'eau.

Si la chaîne de valeur des plastiques n'est pas rapidement transformée, les risques cumulés pour les espèces et les écosystèmes marins, notre climat, notre économie et nos collectivités deviendront ingérables<sup>iv</sup>. Parallèlement à ces risques, le Canada a la possibilité de relever le défi et d'amorcer la transition vers un monde plus durable. J'espère que le gouvernement du Canada fera preuve d'audace et saisira cette occasion.

Je vous remercie encore une fois de la tenue de cette consultation et de votre temps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Elizabeth May, O.C., députée de Saanich—Gulf Islands, chef du Parti vert du Canada



## Notes de fin

---

<sup>i</sup> Conseil des ministres européens de l'environnement : *La France emmène l'Europe sur la voie de l'ambition*, Gouvernement de la France, juin 2018, consulté sur <https://www.ecologie.gouv.fr/conseil-des-ministres-europeens-lenvironnement-france-emmene-leurope-sur-voie-lambition>.

<sup>ii</sup> *Retail sales of bottled water in Canada from 2015 to 2022*, consulté sur <https://www.statista.com/statistics/481516/forecasted-retail-sales-of-bottled-water-canada/>.

<sup>iii</sup> Lisa Zyga, *How Much Energy Goes Into Making a Water Bottle?*, mars 2009, Phys.Org, consulté sur <https://phys.org/news/2009-03-energy-bottle.html>.

<sup>iv</sup> PEW Charitable Trust et SYSTEMIQ, *Breaking the Plastic Wave: A Comprehensive Assessment of Pathways Towards Stopping Ocean Plastic Pollution*, juillet 2020, consulté sur [https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2020/10/breakingtheplasticwave\\_mainreport.pdf](https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2020/10/breakingtheplasticwave_mainreport.pdf).

Surfrider Foundation, *Beach Cleanups Results*, 2020, consulté sur <https://cleanups.surfrider.org/results/>.

CIEL, et coll., *Plastics & climate: the hidden costs of a plastic planet*, 2019, consulté sur <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2019/05/Plastic-and-Climate-FINAL-2019.pdf>.

Ecojustice, *Calling wipes "flushable" is false and misleading, say environmental groups*, 2019, consulté sur <https://ecojustice.ca/pressrelease/calling-wipes-flushable-false-misleading/>.

Environnement et Changement climatique Canada, *Ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique*, Gouvernement du Canada, 2020, consulté sur <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation%20Scientifique%20Pollution%20Plastique.pdf>.

Eunomia, *Assessment of measures to reduce marine litter from single use plastics*, Commission européenne, 2018, consulté sur [https://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/Study\\_sups.pdf](https://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/Study_sups.pdf).

